



EDF Energies Nouvelles étudie actuellement la possibilité d'implanter un projet éolien sur les communes de Coulgens et Saint-Angeau

Vous trouverez dans cette lettre d'information les étapes et caractéristiques du projet.

Historique

En mai 2013, la société EDF Energies Nouvelles a pris contact avec les élus des deux communes afin d'aborder le sujet de l'éolien et leur présenter la démarche de développement d'un projet sur leur territoire.

Une étude de faisabilité, présentée aux élus de Coulgens et Saint-Angeau, a fait ressortir une zone favorable à l'éolien mitoyenne à ces deux communes. Il s'agit de la zone d'étude (voir carte ci-avant).

Cette dernière est située à plus de 500 mètres des premières habitations.

Dans ce secteur, l'ensemble des propriétaires terriens et des exploitants agricoles ont été contactés. Une majorité d'entre eux ont donné leur accord pour intégrer leurs parcelles à l'étude du projet éolien.

Printemps 2015, lancement des études faune / flore et du paysage.

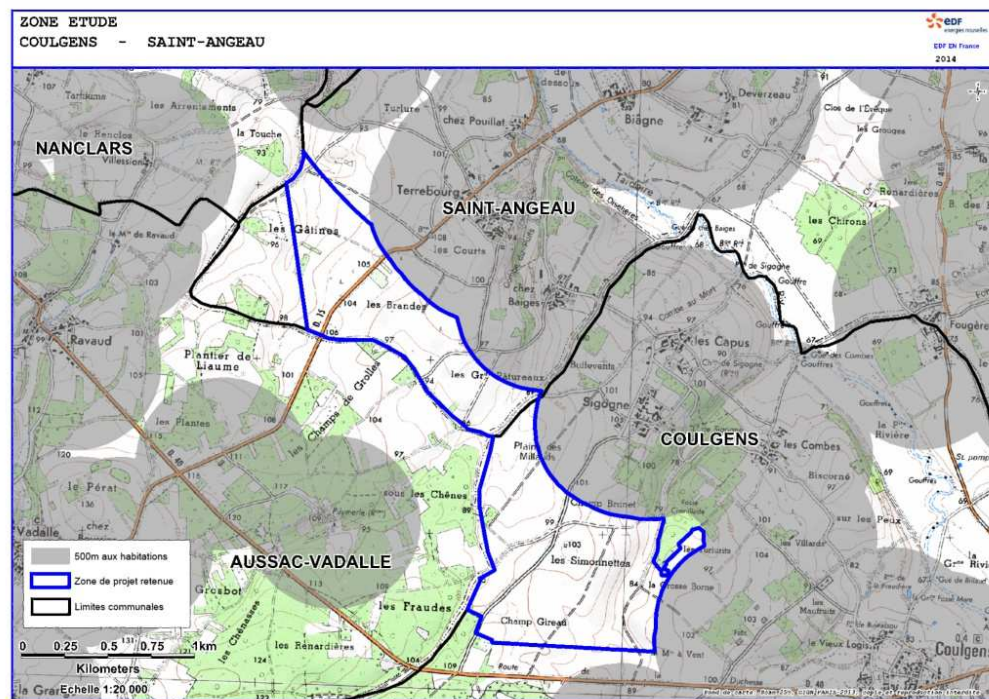
En mai 2015, un mât de mesure météorologique a été installé sur le terrain. Ce



Mat de mesure de vent

mât haubané de 100 mètres est équipé d'anémomètres permettant de collecter des données météorologiques telles que la vitesse et la direction du vent. Une année d'étude minimale du gisement de vent est nécessaire.

Hiver 2015-2016, la campagne de mesures acoustiques réalisée permettra de concevoir un projet respectant la réglementation. Des micros ont été installés aux abords des habitations les plus proches de la zone d'étude.



Carte : Localisation de l'aire d'étude du projet éolien

Information

Pour une bonne intégration et acceptation locale du projet, EDF EN et les communes attachent une attention particulière à la **concertation et à l'information du public**.

Ainsi, depuis mai 2013, des actions d'information ont démarré sur le projet :

- ✓ **Réunions d'information** sur le projet
- ✓ **Articles de presse** (Voir article de presse ci après)
- ✓ Informations du projet sur le **site internet** de la mairie de Coulgens
- ✓ **Bulletins municipaux** des deux communes et du magazine de la Communauté de Communes du Pays Manslois
- ✓ Mise en place d'un **comité de suivi** dont les membres ont pour rôle d'assurer la liaison entre les riverains et EDF EN
- ✓ La mise à disposition du public dans les mairies de Coulgens et Saint-Angeau de **classeurs d'information**, alimentés au fur et à mesure des avancées du projet. Dans ce classeur, une **rubrique est dédiée aux questions du public**. Des réponses seront apportées par EDF Energies Nouvelles. Les comptes rendus du comité de suivi y sont disponibles.

Le Comité de suivi

Ci après l'article de presse de la Charente Libre du 30 avril 2016



Il faudra attendre l'automne pour connaître les premiers résultats.

Photo CL

Le comité de suivi planche sur les éoliennes

Mercredi à la mairie de Coulgens, les membres du comité de suivi concernant le projet éolien à Coulgens et Saint-Angeau se sont réunis pour suivre l'avancement dudit projet.

Un moment important pour ces représentants composés des maires Rémy Merle et Jacques Bourabier; du président et des adjoints des communautés de communes (CDC) du Pays manslois et de Bantiat-Tardoire; des riverains, chasseurs, propriétaires et exploitants. Ce sont les résultats de l'état initial de l'étude d'impact qui ont été exposés par Julien Capoulliet, chef de projets d'EDF Energies Nouvelles. Ce projet, initié en 2013, porte sur le développement maximum d'un parc de six éoliennes de 3 MW, qui produirait l'équivalent de la consommation électrique (chauffage inclus) d'environ 18.000 personnes et permettrait l'économie de 11.800 tonnes de CO₂.

À ce jour, ni la hauteur des éoliennes ni leur localisation ne sont fixées. L'habitation la plus proche

serait à environ 600m de la première éolienne. Ce projet délivrera publiquement ses résultats d'études dans le courant de l'automne. Des études techniques, écologiques, acoustiques, paysagères, humaines et plus d'un an de mesures du vent sur le site sont nécessaires pour dire si ce projet est viable.

Tout au long du développement du projet, EDF Energies Nouvelles informera les élus et la population. Un classeur d'information et de suivi du projet éolien est disponible dans les deux mairies, avec les comptes rendus du comité de suivi. Une rubrique dans le classeur est aussi mise à la disposition du public pour qu'il puisse poser ses questions pendant la phase du projet. Des permanences en mairies auront lieu pour informer le public des résultats de l'étude.

Si ces dernières sont favorables, la demande d'autorisation unique pourra être déposée au dernier semestre 2016.

La décision sera rendue par le préfet après enquête publique.

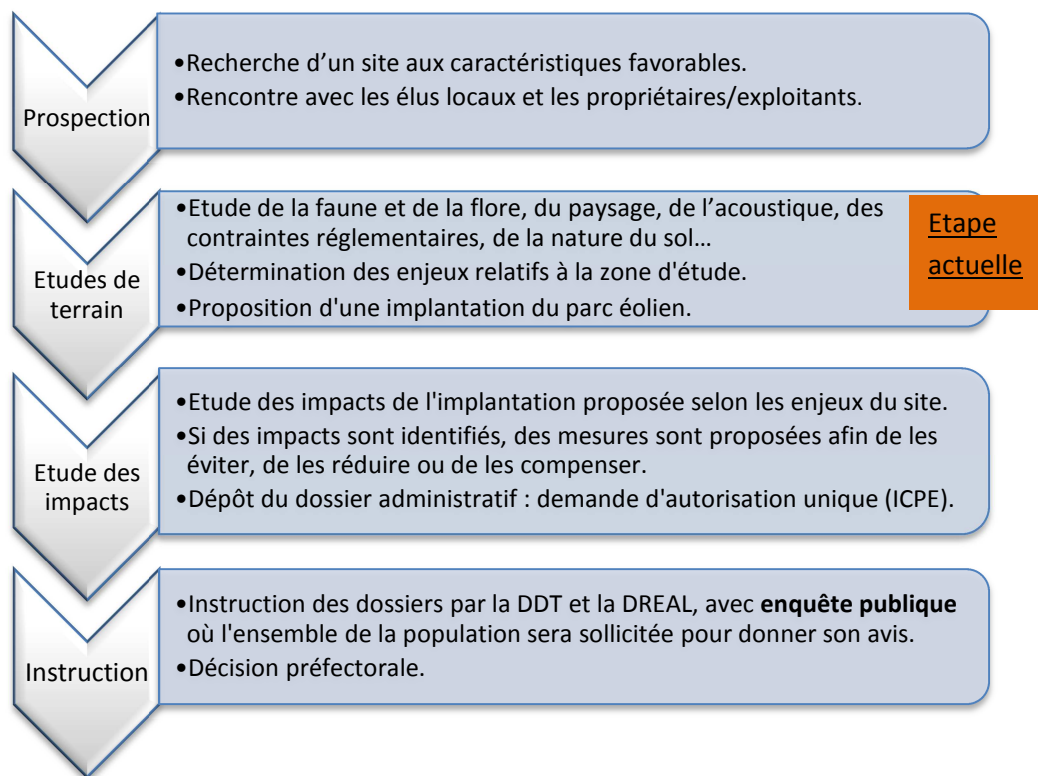
A venir

Le 22 juin 2016 : 1^{ère} permanence publique d'information avec les 1^{er} résultats des études (sans proposition d'implantation d'éolienne)

Automne 2016 : Une 2^{ème} permanence publique d'information aura lieu pour rendre compte des résultats finaux des études complètes (avec une proposition d'implantation d'éolienne).

Une demande d'Autorisation Unique serait à déposer en fin d'année et instruite par les services de l'Etat

Les étapes du développement d'un projet éolien



Caractéristiques du projet :

- Nombre d'éoliennes : Potentiel de la zone entre 5 et 6 éoliennes
- Puissance des éoliennes : 3 MW environ
- Production électrique estimée : une éolienne de 3MW produit en moyenne l'équivalent de la consommation électrique de 3000 personnes
- Hauteur du mât : entre 90 et 120 mètres
- Longueur des pales : entre 50 et 60 mètres
- Hauteur de l'éolienne en bout de pale : entre 150 et 180 mètres

=> **Le nombre, la localisation précise des éoliennes et leurs caractéristiques seront définies à l'issue des études (sept-octobre 2016)**

Le démantèlement

Le démantèlement d'un parc éolien a lieu en fin d'exploitation (soit environ 20 ans après sa mise en service). La réglementation sécurise **les propriétaires et la collectivité** qui **n'auront pas à supporter le coût du démantèlement** en fin d'exploitation. Celui-ci sera en effet **intégralement assuré par l'opérateur**.

(Cf. Arrêté ministériel du 26 août 2011 relatif à « la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ; Cf. Articles R553-1 et R553-3 du code de l'environnement).

EDF Energies Nouvelles

EDF EN, filiale à 100% du Groupe EDF, spécialisée dans les énergies renouvelables, est un leader mondial de la production d'électricité verte.

Elle exploite en France plus de 70 parcs éoliens (1000 MW).

Le Groupe EDF EN appuie également son développement sur une présence internationale forte et une expertise multi-filières (éolien, solaire, biogaz, petite hydraulique...) et d'employer plus de 3 000 collaborateurs dans le monde.

Une attention systématique est portée à la préservation des milieux naturels (flore, avifaune, faune). Le respect de l'environnement paysager et humain est également une priorité. Cette démarche globale en faveur de l'environnement, fondée sur un code de bonnes pratiques, a permis d'obtenir et de renouveler la certification ISO 14001 depuis 2005.

Un operateur intégré

Opérateur intégré, EDF EN assure le développement, le financement, la construction des installations, ainsi que leur exploitation-maintenance.



DEVELOPPEMENT

Etude de faisabilité technique, gestion du foncier, études d'impact, demande d'autorisations, permis de construire

CONSTRUCTION

Pilotage et supervision du chantier

Choix des meilleurs partenaires et technologies pour la construction

EXPLOITATION / MAINTENANCE

Surveillance 24h/24 et maintenance des installations

DEMANTELEMENT

Démantèlement en fin d'exploitation

Recyclage des équipements

Contact :

EDF EN France - Agence de Nantes

3, Chaussée de la Madeleine
CS 52314
44023 Nantes cedex 1

Tel : +33 (0) 2 40 71 71 90

